

Bau-, Verkehrs-
und Energiedirektion
des Kantons Bern

Direction des travaux
publics, des transports
et de l'énergie
du canton de Berne

Reiterstrasse 11
3011 Berne
Téléphone +41 31 633 38 11
www.be.ch/awa
info.awa@be.ch

Dr. Paul Borer
Ligne directe +41 31 636 77 54
paul.borer@be.ch

24 septembre 2019

État des connaissances sur les produits de dégradation du chlorothalonil dans les eaux souterraines; procédure cantonale



Mesdames, Messieurs,

Comme vous l'avez sans doute appris de divers médias, des résidus de chlorothalonil, un fongicide déclaré potentiellement cancérigène, ont été détectés récemment dans diverses eaux souterraines du Plateau suisse. Ces résultats posent des défis majeurs pour les services d'alimentation en eau potable concernés. Par cette lettre, nous souhaitons vous informer de l'état des connaissances et vous informer de la suite de la procédure dans le canton de Berne. Nous profitons de l'occasion pour vous faire parvenir la nouvelle édition du «dossier oed» intitulé *Etat des cours d'eau, des lacs et des eaux souterraines, données recueillies en 2017 et en 2018*.

État des connaissances

Le chlorothalonil est une substance active admise depuis les années 70 dans les produits phytosanitaires en tant que fongicide. Il est utilisé dans la culture des céréales, des légumes, de la vigne et des plantes ornementales. Le chlorothalonil est soupçonné d'être cancérigène. Après utilisation, le chlorothalonil se décompose en divers produits de dégradation (métabolites) pour lesquels un risque potentiel pour la santé ne peut être exclu. Par conséquent, en juin 2019, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a classé certains métabolites comme pertinents par mesure de précaution. Actuellement, il s'agit de 6 métabolites, dont l'acide chlorothalonil-sulfonique (type R417888). Selon l'annexe 2 de l'ordonnance du 16 décembre 2016 sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD), une valeur maximale de 0,1 µg/l (par substance unique) s'applique aux pesticides et à leurs métabolites pertinents pour l'eau potable. Conformément au droit alimentaire, les mêmes exigences s'appliquent aux eaux souterraines utilisées comme eau potable ou destinées à l'être.

L'acide chlorothalonil-sulfonique (type R417888) a été inclus pour la première fois en 2019 en tant que paramètre dans le programme de surveillance des eaux souterraines dans le canton du Berne par le laboratoire de la protection des eaux et du sol. Lors d'une campagne de mesure en mai 2019, des échantillons d'eaux souterraines ont été prélevés sur une centaine de points de mesure répartis sur l'ensemble du canton de Berne (forages, captages d'eau d'usage et d'eau potable). Des concentrations de l'acide chlorothalonil-sulfonique (type R417888) supérieures à 0,1 µg/l ont été détectées dans 10 points de mesure au total, dont 3 captages d'eau potable. Tous les services d'alimentation en eau potable pour lesquels les

eaux souterraines a été échantillonnées ont été informés à la mi-août 2019. Ces résultats permettent une première analyse de la situation, bien que non définitive et non exhaustive.

Suite de la procédure dans le canton de Berne

Un groupe de travail composé de représentants de l'Office de l'eau et des déchets OED, du Laboratoire cantonal et de l'Office de l'agriculture et de la nature OAN se consacre au sujet des résidus du chlorothalonil dans l'eau souterraine et l'eau potable. Par communiqué de presse du 16 août 2019, le sujet de résidus de chlorothalonil dans l'eau souterraine et l'eau potable a été abordé et la poursuite de l'action décrite dans les grandes lignes (cf. annexe).

La prochaine étape concrète consiste à étendre à l'ensemble du canton l'analyse des captages d'eau souterraine d'importance régionale et potentiellement menacés. Cette démarche permettra d'obtenir une image plus précise de l'ampleur de la pollution des eaux souterraines. Compte tenu des connaissances à ce jour, les analyses seront étendues dans le canton de Berne aux captages d'eau potable d'importance régionale et suprarégionale qui ne disposent pas encore ou de manière incomplète d'informations sur la contamination de leurs ressources en eaux souterraines. Les services d'alimentation en eau concernés seront informés au plus vite de la prochaine campagne de mesures et de la coopération nécessaire. Les échantillons d'eau souterraine seront analysés pour les produits de dégradation suivants: les acides chlorothalonil-sulfoniques (types R417888 et R471811) et les produits de dégradation SYN507900 et chlorothalonil-4-hydroxy.

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a annoncé le retrait de l'homologation des produits phytosanitaires concernés à l'automne 2019. Si aucun recours n'est déposé, leur emploi sera interdit dès cette date. Si l'interdiction de l'utilisation des produits contenant du chlorothalonil n'entre pas en vigueur à court ou moyen terme, le canton se réserve la possibilité d'intervenir lui-même et, le cas échéant, d'imposer des restrictions d'utilisation concernant ces produits dans les zones touchées.

Si vous avez l'intention d'effectuer vos propres mesures dans vos captages, nous vous recommandons de faire analyser au moins l'acide chlorothalonil-sulfonique (type R417888). Dans ce cas, nous serions très intéressés par les résultats. Si vous souhaitez les mettre à notre disposition, veuillez nous les faire parvenir par courriel à rolf.tschumper@be.ch ou par courrier à l'Office des eaux et des déchets, section Eaux souterraines et sites pollués.

En cas de dépassement de la valeur maximale de 0,1 µg/l pour l'acide chlorothalonil-sulfonique (type R417888) dans les eaux souterraines captées et utilisées en tant qu'eau potable, veuillez-vous adresser pour de plus amples informations à Rudolf Robbi, chef du Service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade (tél. 031 633 11 24) du Laboratoire cantonal.

En espérant que ces informations vous seront utiles, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Office des eaux et des déchets
Eaux souterraines et sites pollués



Dr. Paul Borer
Chef de section

Vous trouverez de plus amples informations sur les résidus de chlorothalonil dans l'eau potable sur les sites Internet de l'OSAV et de la SSIGE :

- <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/lebensmittel-und-ernaehrung/lebensmittelsicherheit/stoffe-im-fokus/pflanzenschutzmittel/chlorothalonil.html>
- <https://www.aquaetgas.ch/service/20190720-members-svgw-ssige-ssiga/>

Annexe: copie du communiqué de presse du 16.08.2019, la nouvelle édition du «dossier oed»